



**PRÉFET
DE L'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les aides à l'installation en zone défavorisée simple en Eure-et-Loir



Conditions d'éligibilité :

- Bénéficiaire des aides à l'installation
- Avoir son siège d'exploitation en zone défavorisée
- Avoir plus de 80 % de sa superficie agricole utile en zone défavorisée

Montants des aides à l'installation en Région Centre-Val-de-Loire :

		Zone défavorisée simple	Zone de plaine
Montant DJA de base (en €)		16 500	12 000
Montants des modulations (en €)	Installation hors cadre familial	3 300	2 400
	Projet agro-écologique	1 650 à 4 125	1 200 à 3 000
	Projet générateur de valeur ajoutée ou créateur d'emploi	3 300 à 4 950	2 400 à 3 600
	Filières en difficultés	3 300 à 4 950	2 400 à 3 600
	Zones de contraintes pour l'activité agricole	2 475	1 800
	Contractualisation d'un appui post-installation	1 650	1 200
	Cas de force majeure	4 950	3 600

Bilans des aides à l'installation en Eure-et-Loir – Campagne 2020 :

Les aides attribuées en Eure-et-Loir en 2020		
Zone d'installation	Nombre de dossiers	Moyenne globale
Zone de plaine	29	25 407 €
Zone Défavorisée	5	39 600 €
Cumul des 2 zones	34	27 494 €

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 – 28 008 Chartres cedex

Téléphone : 02 37 20 40 60 - Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de l'Economie Agricole Tél : 02 37 20 50 31 Mail : ddt-bea@eure-et-loir.gouv.fr

Conception : SEA (Service de l'économie agricole) -Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

Mise en page : SCCT (Service de la Connaissance et Conseil aux Territoires / PCT (Pôle Connaissance des Territoires)